

Assurances des collectivités

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Depuis quelques années, les collectivités sont confrontées à des difficultés plus importantes qu'auparavant en matière d'assurance.

Dégradation de la relation avec l'assureur, refus d'indemnisation ou différends sur le montant de l'indemnité, forte augmentation des franchises et/ou des primes, résiliation anticipée, manque de candidats lors des procédures de mise en concurrence... De nombreuses administrations ont vu les conditions de leur couverture assurantielle se dégrader.

Les communes, gestionnaires d'une grande partie du patrimoine public, sont particulièrement touchées par ces difficultés.

"Comment anticiper et gérer les risques de résiliation, de refus d'indemnisation ou de hausse des primes ?"

"Quelles obligations pèsent sur les collectivités en matière d'assurance et comment y répondre efficacement ?"

"Quelles bonnes pratiques adopter à chaque étape pour sécuriser la préparation, la passation et l'exécution d'un marché d'assurance ?"

Aussi, cette formation vous enseignera les notions essentielles en matière d'assurance des collectivités et vous donnera les bonnes pratiques à adopter à chaque étape de la vie d'un contrat d'assurance (préparation, passation et exécution).

Profils des apprenants

- Toute personne au sein des Collectivités et/ou des Etablissements publics amenée à connaître des problématiques d'assurance.

Prérequis

- Notions juridiques de droit de la commande publique

Objectifs pédagogiques

- Connaître les notions clé en matière d'assurance
- Connaître les obligations des collectivités en matière assurantielle,
- Savoir identifier les bonnes pratiques au stade de la définition du besoin, de la passation et de l'exécution d'un marché d'assurance.

Contenu de la formation

- Introduction : définitions, sources et objectifs du droit des assurances, les acteurs de l'assurance
- I. Cartographier les risques et définir les besoins
 - a. Classification des opérations d'assurance
 - b. Les assurances obligatoires pour les collectivités
 - c. Les règles applicables à la phase précontractuelle
- II. Organiser la passation du marché d'assurance
 - a. Rappel des obligations de publicité et de mise en concurrence à raison de la valeur estimée du besoin
 - b. Le contenu du dossier de consultation des entreprises
 - c. Les bonnes pratiques en matière de passation
- III. L'exécution du marché d'assurance
 - a. Le contenu du contrat : paiement de la prime, prescription, plafond de garantie et franchise
 - b. La gestion des sinistres
 - c. Les modifications contractuelles

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenants ; Guillaume GAUCH, avocat associé - ggauch@seban-avocat.fr et Romain MILLARD, avocat à la Cour - rmillard@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

